



Les bases de la puissance : arsenaux et ports de guerre depuis la Révolution industrielle, compte-rendu du colloque de Cherbourg, décembre 2004

Jenny Raflik

► To cite this version:

Jenny Raflik. Les bases de la puissance : arsenaux et ports de guerre depuis la Révolution industrielle, compte-rendu du colloque de Cherbourg, décembre 2004. Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin, 2005, n°21, p. 241-246. hal-04132909

HAL Id: hal-04132909

<https://hal.science/hal-04132909>

Submitted on 19 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les bases de la puissance : arsenaux et ports de guerre depuis la Révolution industrielle.

La Mairie de Cherbourg a accueilli, les 2, 3 et 4 décembre 2004, la IX^e édition des Journées franco-britanniques d'histoire maritime. Depuis 1986, en effet, les historiens des deux rives de la Manche – une communauté élargie aux historiens américains et allemands lors de cette rencontre normande - se réunissent pour faire avancer la recherche sur l'histoire maritime et ses implications. Le thème choisi pour cette édition par le Service Historique de la Marine et le directeur de son service étude, Philippe Vial, en collaboration avec l'UMR IRICE (Universités Paris 1 et Paris 4), était particulièrement ambitieux : *les bases de la puissance : arsenaux et ports de guerre depuis la Révolution industrielle*. Partant d'un constat – la carence historiographique en France comme au Royaume-Uni sur la question des bases navales dans la période postérieure à la Révolution industrielle – le Comité scientifique¹ se proposait de montrer tout l'apport qu'une étude des bases et des arsenaux peut offrir, dans des domaines aussi variés que l'histoire des techniques, l'histoire sociale, économique, les relations internationales, ou l'étude comparative des sociétés britannique et française.

La première journée de ce colloque a été consacrée aux éléments constitutifs de la base, (le port, le système défensif et l'arsenal), dans leur triple dimension, technologique, industrielle et opérationnelle.

La base, en effet, est un concentré de puissance, dont la protection, contre la mer et contre les ennemis potentiels, est vitale à la survie. La nature ne doit en aucun cas nuire aux installations portuaires, ni aux navires. C'est l'objet des travaux d'endiguement, qui, tout au cours des XVIII^e et XIX^e siècle ont fait, des deux côtés de la Manche, l'objet d'études et d'essais technologiques extrêmement riches, comme l'ont montré André Zysberg², en développant l'exemple de Cherbourg, et Jonathan Coad³, en évoquant les constructions de Chatham, Portsmouth, Devonport, et autres bases britanniques. Mais la base, de par sa fonction militaire, doit également se protéger des assauts des hommes. Frédéric Saffroy⁴, en étudiant le système défensif de la base de Toulon, et Andrew Saunders⁵, en analysant les fortifications des côtes anglaises, ont bien montré que la mise en défense n'était pas un élément stable, mais au contraire, demandait une constante adaptation aux techniques militaires et à la modernisation des armements.

Avec ces zones protégées s'établissent des pôles économiques. La base se révèle en effet être un théâtre privilégié de la Révolution industrielle. Les nouveautés technologiques servent la Marine, bien sûr, mais corrélativement, celle-ci les nourrit. En étudiant l'utilisation de la vapeur dans les arsenaux britanniques, David Evans⁶ montre que la base est un lieu de réflexion et de création. Cette émulation est non seulement technique, mais aussi organisationnelle. En effet, comme le démontre Roger Morris⁷, de nouveaux mécanismes de production et de décision se mettent en place, modernisant les conditions de travail.

Cette modernisation fait de la base un élément de développement régional, un potentiel économique au service de la société qui l'entoure. L'exemple des relations entre l'arsenal de Toulon et la Société des Forges et Chantier de la Méditerranée entre 1856 et 1900, développé

¹ Alain Bellot (SHM), Dominique Barjot (Paris IV/UMR Roland Mounier, Gérard Bossuat (Cergy/UMR IRICE), Patrick Boureille (SHM), Robert Frank (Paris I / UMR IRICE), Jacques Frémeaux (Paris IV/ UMR Roland Mousnier), Nicholas Rodger (Exeter), Jean-Christophe Romer (Strasbourg III / CEHD), Georges-Henri Soutou (Paris IV / UMR IRICE), Philippe Vial (SHM).

² Professeur à l'université de Caen.

³ *Inspector of Ancient Monuments and Historic Buildings, English heritage.*

⁴ Doctorant à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

⁵ *Former Chief Inspector of Ancient Monuments, English heritage.*

⁶ *Research Fellow of English Heritage.*

⁷ *Senior Lecturer in history, University of Exeter.*

par Lucas Martinez⁸, a montré toutes les difficultés de cette collaboration, mais également tous ses apports en savoir-faire, et le dynamisme qui a résulté dans la région méditerranéenne du développement de la base de Toulon. Le texte proposé par Gérard Le Bouëdec⁹ a généralisé cette étude des relations établies entre les arsenaux et les industries privées au XIX^e siècle, des relations parfois difficiles, mais souvent riches pour les régions côtières.

C'est ce concentré de puissance économique qui a avivé la concurrence entre la France et la Grande-Bretagne, et fait de la technologie se développant sur la base un enjeu des relations entre les deux pays. En conséquent, le renseignement devient une arme de cette concurrence. Pascal Barras¹⁰ et Alexandre Sheldon-Duplaix¹¹, par leurs études complémentaires, le premier sur le rôle de l'attaché naval britannique en France sous le Second Empire, le second par son travail mené sur l'attaché militaire français en Grande-Bretagne à la même période, ont mis en évidence l'instrumentalisation par les deux états du renseignement militaire au service de la course technologique.

La seconde journée de ce colloque se donnait comme mission de replacer les bases dans le temps et dans l'espace, pour voir les conséquences de ces deux données sur leur fonctionnement. La guerre donne à la base une importance variable, en fonction de sa valeur stratégique. L'exemple de la base allemande de Brest, présenté par Lars Hellwinkel¹², ou celui des bases américaines pendant la guerre du Vietnam, étudié par Edward Marolda¹³, ont montré que le temps de guerre dynamise la vie sur la base et accélère les travaux, alors que la paix, et surtout l'après-guerre, semble ralentir le temps, et laisser s'installer les hésitations. C'est en effet ce que l'on constate dans le cas de Cherbourg, analysé par Marlène Née¹⁴, comme dans le cas des installations britanniques, étudiées par Lewis Johnman¹⁵ et Hugh Murphy¹⁶, pour l'entre-deux-guerres mondiales.

Mais la situation géographique influe également sur le développement de la base, et sur les moyens qui lui sont dévolus. En parcourant les principaux établissements français (Bizerte, étudié par Arnaud Lacroix¹⁷ et Damien Cordier-Ferron¹⁸, Dakar, présenté par Papa Drame¹⁹, Cam Ranh, analysé par Hugues Tertrais²⁰) et britanniques (Malte, étudié par Patrick Louviers²¹, Singapour, présenté par Douglas Ford²²), on constate en effet que les bases de la métropole ont souvent été favorisées à celles de l'outre-mer, et qu'une grande inégalité a toujours prévalu entre les divers établissements. L'éloignement territorial des centres décisionnels apparaît souvent comme un handicap, mais l'impact géographique évolue également en fonction du temps, dans une équation complémentaire entre les deux données.

Lors de la dernière journée de cette rencontre, ce sont les enjeux politiques de la base qui ont été analysés. La « politique des bases » a évolué en fonction des relations internationales. Initiée en France par Delcassé, dont l'œuvre a été étudiée par Daniel

⁸ Maîtrise d'histoire, université de Toulon.

⁹ Professeur à l'université de Bretagne Sud.

¹⁰ Doctorant au *King's College*, Londres.

¹¹ Chercheur au Service Historique de la Marine, Cherbourg.

¹² Doctorant, *Christian-Albrechts-Universität zu Kiel*.

¹³ *Senior Historian, US Naval Historical Center*.

¹⁴ Doctorante, université de Caen.

¹⁵ *Principal Lecturer in History, University of Westminster*.

¹⁶ *Caird Senior Research fellow, National Maritime Museum*.

¹⁷ Université de Paris IV Sorbonne, CIN de Brest.

¹⁸ DEA, université de Paris I.

¹⁹ Docteur en histoire, université Paris IV.

²⁰ Maître de conférence, université Paris I.

²¹ Docteur, université Paris IV.

²² *Senior Lecturer in History, university of Wales*.

Moucheboeuf²³, la réflexion politique sur les bases est interrompue par la Première guerre mondiale, puis prend un essor nouveau en France sous la IV^e République, comme l'a montré Philippe Strub²⁴. 1945 semble bien être le point de rupture dans la politique des bases, en France comme en Grande-Bretagne. Claire Sanderson²⁵ a montré en effet que, comme la France, l'Angleterre devait réviser sa politique en la matière, compte tenu de ses difficultés financières et des conséquences de la décolonisation. L'appel aux aides alliées, dans le cadre de l'organisation de la défense occidentale, présenté par Jenny Raflik²⁶, s'est révélé incapable de combler les insuffisances françaises en la matière. Ce reflux du réseau de bases européennes est d'autant plus visible qu'il est parallèle au développement du réseau de bases américaines, et ceci en Europe même, comme l'a exposé John Hattendorf²⁷. Alors que la décolonisation prive la France et la Grande-Bretagne de la plupart de leurs établissements outre-mer, les États-Unis multiplient leurs points d'appui dans le monde, juxtaposant aux bases fixes leur concept révolutionnaire de bases mobiles.

L'étude de la politique des bases met néanmoins en évidence le rôle politique exercé par ces établissements. Martin Motte²⁸ a analysé la place des bases extérieures dans la pensée navale française, à travers les vicissitudes de la colonisation, puis dans les écrits de l'amiral Castex. Frédéric Turpin²⁹ a quant à lui analysé un texte essentiel, celui du rapport de l'amiral d'Argenlieu, en 1945, qui pour la première fois englobe la réflexion dans une conception en réseau des bases, et non sur les établissements pris dans leur individualité. Le réseau devient un cadre essentiel après 1945, non seulement dans sa dimension nationale, mais aussi dans sa dimension internationale. La politique de sécurité collective dans le cadre des Nations Unies, évoquée par Georges-Henri Soutou³⁰, envisage en effet une gestion interalliée des installations, sans succès concret. L'accession de la France au rang de puissance nucléaire donne une nouvelle fonction à la base : Patrick Boureille³¹ a présenté les différents travaux d'études réalisés pour la construction du centre d'expérimentation du Pacifique. La base, d'une façon générale, par son existence même, témoigne de la puissance d'une nation, de son influence, et incarne les moyens de sa politique étrangère, en même temps qu'elle supporte le développement de sa politique de défense.

Robert Frank³² a montré, en conclusion, le caractère remarquablement global de l'étude des bases navales. En effet, celle-ci, par ses aspects politiques, économiques et sociaux, autant que militaires, s'est révélée être un outil d'observation admirable des sociétés occidentales, et l'effort comparatif mené tout au long de ces journées de travail a montré l'intérêt de cet angle d'approche. Ce colloque a amélioré notre connaissance des relations internationales et de l'évolution des rapports de forces depuis la révolution industrielle. Le public, mêlant historiens, marins et passionnés, a en outre largement contribué à la réussite de cette manifestation, par des interventions d'une qualité remarquable, et des discussions particulièrement nourries.

²³ Doctorant, IEP de Paris.

²⁴ Doctorant à l'université de Paris I.

²⁵ Maître de conférence, université de Paris VII.

²⁶ Allocataire-monitrice, université de Paris I.

²⁷ *Professor of Maritime History US Naval War College.*

²⁸ Professeur à l'ESM de Saint-Cyr Coëtquidan.

²⁹ Docteur, université Paris IV.

³⁰ Professeur à l'université de Paris IV.

³¹ Chercheur au Service Historique de la Marine.

³² Professeur à l'université de Paris I.